

RAPPORT SUR LA POLITIQUE ESG KERIALIS

2022



KERIALIS



KERIALIS

KERIALIS, consciente de sa responsabilité d'entreprise, intègre des enjeux sociaux et environnementaux à ses engagements mais veut aller plus loin et a décidé le déploiement d'une démarche RSE intégrée à son projet d'entreprise.





CETTE DÉMARCHE S'ARTICULE AUTOUR DE 5 PILIERS :



KERIALIS rejoint la Communauté LUCIE afin de formaliser sa démarche RSE au travers de la **labellisation TOUMAI**. Un rapport RSE sur la démarche globale RSE de KERIALIS présentera ainsi chaque année ensemble des actions mis en œuvre pour ces 5 piliers.

De plus, conformément à l'article 29 de la loi Energie Climat (LEC), KERIALIS publie son premier rapport sur sa politique ESG concernant ses investissements.

La politique de placement de KERIALIS est définie par son Conseil d'administration sur proposition de la Commission financière. Une attention particulière aux critères ESG sera également intégrée dans sa politique de placement à compter de 2023.

Les placements de KERIALIS sont confiés en grande majorité à un délégataire de gestion (93%), et assurés pour le reste en interne (7%) et majoritairement sur de l'investissement immobilier.

La gestion des placements à long terme est ainsi confiée à AXA. En partenariat avec KERIALIS, AXA propose une politique de gestion financière, à travers l'allocation stratégique et tactique des actifs, l'étude des différents passifs des régimes, ainsi que l'adossement actif-passif permettant une allocation stratégique optimale.



LES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

En vertu de la convention de gestion liant la Société à AXA France, l'entreprise délègue à AXA France la gestion de ses actifs et de ses risques financiers (risques de marché, risque de crédit, risque de liquidité). La Direction des Investissements d'AXA France prend en compte, dans ses décisions d'investissement, le décret de l'article 173 VI relatif à la loi N°2015-992 du 17 août 2015 qui concerne la transition énergétique pour la croissance verte, suivant la structure du décret : processus d'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, analyse des risques climatiques et alignement des portefeuilles avec les scénarios à faible émission de carbone.

Une documentation plus complète est exposée dans le document de référence 2018 de AXA SA, à la section 7.3 Environnement et changement climatique, page 414 à 423, et disponible sur le site internet www.axa.com.

AXA définit l'investissement responsable (IR) comme l'intégration de considérations envi-

ronnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans les processus d'investissement et les pratiques d'engagement actionnarial. L'objectif d'AXA est d'aligner ses investissements sur le programme de développement durable d'AXA. AXA a élaboré une stratégie d'IR globale couvrant les actifs pour compte propre du Groupe, et son offre en unités de compte, le cas échéant. La mise en œuvre de cette stratégie est supervisée par une gouvernance d'IR spécifique.

AXA intègre l'analyse ESG dans les processus d'investissement, en utilisant des indicateurs clés de performance et des études qualitatives pour la plupart des actifs.

Les considérations ESG ainsi que la transparence des émetteurs sont intégrées dans l'analyse du risque de crédit interne d'AXA et l'« empreinte carbone », qui s'applique aux actions, obligations d'entreprises et dettes souveraines, complète les mesures ESG.



INTÉGRATION DES RISQUES LIÉS AU CLIMAT

En plus de suivre et de gérer les métriques ESG, notre gestionnaire prend en compte les risques climatiques dans son processus d'analyse. Cette analyse se concentre sur les « risques de transition » et les « risques physiques ».

En 2015, l'Accord de Paris de la COP21 a souligné la nécessité pour les entreprises et les investisseurs de s'engager vers une économie bas carbone. Cette transition énergétique entraînera des changements importants dans les modèles industriels, financiers et de consommation. Certaines entreprises bénéficieront de ce changement, tandis que d'autres ne parviendront pas à s'adapter ou à saisir de nouvelles opportunités. Cela aura une incidence sur leur capacité à générer des bénéfices, ce qui devient un « risque de transition » pour les investisseurs.

Les « risques physiques » résultant du changement climatique peuvent être liés à des événements (« aigus ») ou à des modifications à plus long terme (« chroniques ») des régimes climatiques. Les risques physiques peuvent avoir des implications financières pour les organisations, comme des dommages directs aux actifs et des impacts indirects dus à la perturbation de la chaîne d'approvisionnement. La performance financière des organisations peut également être affectée par des changements dans la disponibilité, l'approvisionnement et la qualité de l'eau, la sécurité alimentaire et les changements de température extrême affectant les locaux des organisations, les opérations, la chaîne d'approvisionnement, les besoins de transport et la sûreté des collaborateurs.



» EXCLUSIONS LIÉES AU CLIMAT : CHARBON, PÉTROLE ET GAZ

Dès le départ, AXA a adopté une approche équilibrée pour contribuer à la transition vers une économie plus durable et moins intensive en carbone. Les émissions de carbone doivent être considérablement réduites afin de limiter le risque de changement climatique, ce qui peut imposer des contraintes économiques aux entreprises des secteurs à forte intensité carbone, laissant certains actifs « échoués » (stranded assets), ce qui pourrait entraîner une baisse des valorisations. Les modèles de valorisation actuels semblent ne pas toujours tenir compte de ces risques de manière adéquate.



CHARBON

Le charbon est de loin la forme d'énergie la plus intensive en carbone et, à ce titre, la production d'électricité à partir de charbon est généralement considérée comme l'industrie la plus à risque en termes de stranded assets. AXA a agi début mai 2015 avec un désinvestissement pionnier dans le secteur du charbon.

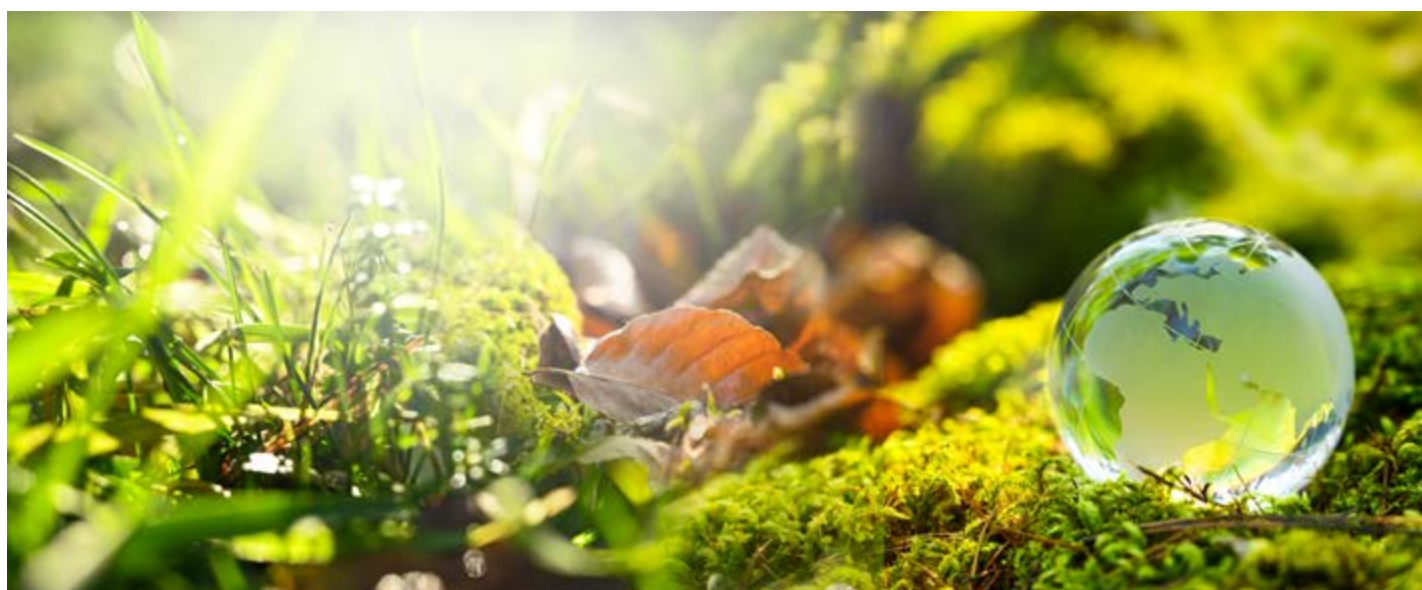


PÉTROLE ET GAZ DE SCHISTE

AXA n'investira plus directement dans les entreprises qui tirent plus de 30 % de leur production du pétrole et du gaz de schiste.

» INVESTISSEMENTS VERTS

L'objectif d'investissements verts et de financement de la transition de notre gestionnaire : augmenter l'allocation d'actifs verts au sein de différentes catégories d'actifs et soutenir les entreprises qui se tournent vers des modèles économiques à moindre intensité de carbone.



PORTEFEUILLE KERALIS
AU 31/12/2021 :

10.5%

du portefeuille KERALIS Retraite finançant des activités vertes (green shares).

10.5%

du portefeuille KERALIS IFC/Prévoyance/Dépendance finançant des activités vertes (green shares).

10.9%

du portefeuille KERALIS fonds propres finançant des activités vertes (green shares).





» EMPREINTE CARBONE

Les métriques carbonees sont bien intégrées dans les décisions d'investissement d'AXA et notre gestionnaire continue à développer des mesures pour évaluer l'impact de ses investissements sur le climat, en particulier la contribution de ses investissements à l'objectif de l'Accord de Paris (COP21) de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à + 2 °C.

Depuis 2016, AXA s'efforce de traduire les objectifs internationaux sur le climat issus de l'Accord de Paris (COP21) en objectifs d'investissement quantitatifs. Cet effort se reflète à travers son engagement au sein de la Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA). En 2019, AXA a rejoint la NZAOA, une coalition d'investisseurs institutionnels (assureurs, fonds de pension, etc.), réunie sous les auspices des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI). Elle a été créée lors du sommet des Nations Unies sur le climat de septembre 2019. Ses membres s'engagent collectivement à faire évoluer leurs portefeuilles d'investissement à un niveau zéro d'émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050, via une action collective des investisseurs institutionnels pour aligner les portefeuilles sur un scénario + 1,5 °C.

C'est l'approche de l'empreinte carbone qui a été choisie par les membres de la NZAOA car les méthodes de reporting des émissions de CO₂, ainsi que la disponibilité des données, sont actuellement considérées comme les plus solides. Dans le cadre de sa participation à la NZAOA, AXA s'engage à publier tous les cinq ans des objectifs intermédiaires pour suivre ses progrès vers l'objectif « net zéro » d'ici 2050.



PORTEFEUILLE KERALIS AU 31/12/2021 :

L'empreinte carbone du portefeuille KERALIS Retraite était de 41 tCO₂/million \$ investis avec une couverture de 70.49% des actifs.

L'empreinte carbone du portefeuille KERALIS IFC/Prévoyance/Dépendance était de 47 tCO₂/million \$ investis avec une couverture de 83.95% des actifs.

L'empreinte carbone du portefeuille KERALIS fonds propres était de 40 tCO₂/million \$ investis avec une couverture de 87.97% des actifs.

EXCLUSION DE CERTAINS SECTEURS

Les gérants de portefeuille de notre gestionnaire intègrent certains risques émergents de nature environnementale et sociale, y compris les enjeux liés aux droits humains, ainsi que des questions éthiques spécifiques à leur politique d'investissement.

Ces restrictions sectorielles sont publiées sur le site Internet d'AXA (www.axa.com/fr/a-propos-d-axa/investissement-responsable) et comprennent actuellement : les armes controversées, l'extraction du charbon et la production d'électricité basée sur le charbon, le pétrole et le gaz, la conversion des écosystèmes et la déforestation, les produits dérivés agricoles, et le tabac.



ENGAGEMENT

» INVESTISSEMENTS VERTS

Notre gestionnaire a renforcé son engagement actionnarial :

Le Groupe AXA ainsi que ses deux entités de gestion d'actifs AXA Investment Managers et Architas, sont signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (UN PRI) soutenus par l'ONU. AXA intègre l'analyse des critères ESG (y compris les critères climatiques) dans les processus d'investissement et pilote la performance ESG de ses investissements. En 2021, AXA a renforcé sa méthodologie de notation ESG. Auparavant, les données de trois fournisseurs étaient combinées. AXA adopte désormais un modèle de notation ESG avec un fournisseur unique, associé à l'analyse propre d'AXA Investment Managers. Intitulée Q2, cette nouvelle approche qualitative et quantitative améliorée offre une couverture accrue ainsi qu'une analyse fondamentale affinée. Le cadre ESG d'AXA fournit des scores ESG par classe d'actifs, des indicateurs de performance clés (tels que l'empreinte carbone) et de la recherche qualitative pour la plupart de ses actifs. L'intégration ESG est coordonnée de manière centralisée, avec une contribution active des équipes de gestion d'actifs (gestionnaires de

portefeuille, gestionnaires de fonds et analystes) qui incluent des mesures ESG dans leur analyse d'investissement sur toutes les catégories d'actifs et sur toutes les régions. Cela comprend des règles de « normes minimales » ESG basées sur les scores ESG et de controverses afin d'examiner et éventuellement d'exclure les émetteurs sous-performants des portefeuilles d'AXA.

En tant qu'actionnaire et détenteur d'obligations, AXA a la possibilité d'engager une relation avec la direction des entreprises dans lesquelles il investit, afin de contribuer à catalyser des évolutions positives sur certains sujets (comme le changement climatique, la santé, la gouvernance, les pratiques de marché, etc.). Ces activités d'engagement sont menées soit directement par le Groupe, soit par AXA Investment Managers (AXA IM) au nom du Groupe AXA et de clients tiers. Le changement climatique est l'un des thèmes les plus importants pour lesquels AXA s'engage. Les principaux objectifs et indicateurs d'engagement climatique d'AXA sont détaillés dans le « Rapport Climat/TCFD » annuel d'AXA.

» ENGAGEMENT INSTITUTIONNEL



Notre gestionnaire mène également une action active sur les risques climatiques auprès des pouvoirs publics, régulateurs, experts et acteurs du marché. Il est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI), encourageant l'intégration des critères ESG dans leurs investissements. Il a été nommé Vice-Président du groupe de travail du Conseil de Stabilité Financière (Financial Stability Board – FSB) sur les informations financières liées au climat (FSB TCFD, Taskforce on Climate-related Financial Disclosures). Son mandat consiste à élaborer des informations sur les risques financiers liés au climat, à l'intention notamment des entreprises et des investisseurs.

» INVESTISSEMENT A IMPACT

L'investissement à impact comprend tout investissement avec une intentionnalité claire de générer des résultats positifs et mesurables sur l'environnement et la société, tout en générant une rentabilité financière compétitive. La stratégie d'investissement à impact de notre gestionnaire AXA est établie de façon à s'aligner avec cette définition

traditionnelle de l'investissement à impact. Depuis 2013, AXA a engagé 922 millions d'euros en investissement à impact, le montant investi s'élevant à 418 millions d'euros au 30 septembre 2021. AXA a également lancé un nouveau Fonds dédié à la Santé et à l'Inclusion.

Communication non contractuelle à caractère commercial

KERIALIS Prévoyance - Institution de Prévoyance régie par les dispositions du Titre III du Livre IX du code de la Sécurité sociale N° SIREN : 784 411 175

80, rue Saint-Lazare – 75455 Paris Cedex 09 soumise au contrôle de l'ACPR, site 4 Place de Budapest CS 92459 75 436 Paris Cedex 09

Rapport ESG - Juin 2022 - Photos : Adobe Stock - Unsplash



KERIALIS

Prévoyance, Santé & Retraite

KERIALIS
80, rue Saint-Lazare - 75455 Paris Cedex 09

www.kerialis.fr